



A R R E S T
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

*Portant augmentation sur les Especes
de Billon.*

Du 8. Juin 1726.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

LE ROY estant informé que quoyque les Especes de Billon sur le pied qu'elles sont aujourd'huy, soient à un prix excedent de beaucoup celuy qu'elles devroient avoir eû égard à la valeur actuelle des Especes d'Or & d'Argent, cependant pour faciliter d'autant plus la circulation, il seroit necessaire d'en augmenter la valeur; Sa Majesté s'est déterminée d'autant plus volontiers à cette augmentation, qu'Elle proportionnera par cette voye le

A

prix desdites Espèces à celui des Monnoyes de Cuivre, qui est actuellement bien au-dessus de ce qu'il devoit estre par rapport à la valeur presente des autres Espèces. Oüy le Rapport du S.^r Dodun Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Controlleur General des Finances : SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, a Ordonné & ordonne qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Sols qui ont actuellement cours pour dix-huit deniers, seront exposez pour vingt-un deniers; Et que les pieces dites de deux sols, auront cours pour trente deniers, au lieu de vingt-sept deniers, les demi-pieces à proportion. Enjoint Sa Majesté aux Officiers de ses Cours des Monnoyes, Et aux S.^{rs} Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main à l'exécution du present Arrest qui sera lû, publié & affiché par tout où besoin fera. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le huitième jour de Juin mil sept cens vingt-six. *Signé* PHELYPEAUX.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois, Provence, Forcalquier & Terres adjacentes : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour des Monnoyes à Paris, Et aux S.^{rs} Intendans & Commissaires départis pour l'exécution de nos ordres dans les Provinces & Generalitez de nostre Royaume, SALUT. Nous vous mandons & enjoignons par ces presentes signées de Nous, de tenir, chacun en droit soy, la main à l'exécution de l'Arrest cy-attaché sous le Contre-scel de nostre Chancellerie, ce jourd'huy donné

